



Art de l'Ordinaire

artdelordinaire@hotmail.com - www.artdelordinaire.com - www.facebook.com/artdelordinaire

Boutique de Noël 2021



RÈGLEMENTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Du vendredi au dimanche 19, 20 et 21 novembre 2021

Vendredi 13 h à 20 h, samedi 10 h à 16 h et dimanche 10 h à 16 h

Centre communautaire multifonctionnel de Cantley, 6, Impasse des Étoiles, Cantley
(GPS – 8 chemin River à Cantley)

ESPACE DISPONIBLE :

- L'exposition aura lieu dans la grande salle du Centre communautaire multifonctionnel. Chaque exposant bénéficiera d'un espace d'une superficie d'environ 10 pieds X 10 pieds.
- Chaque exposant s'occupe de monter et de démonter son propre kiosque. Il peut laisser son matériel sur place pour les 3 jours.
- Des chaises et des tables de 60 pouces x 30 pouces seront fournies sur place. Des treillis seront aussi disponibles moyennant des frais de 5 \$ chacun.
- L'exposant peut fournir ses propres meubles en respectant l'espace qui lui a été attribué.
- Décorez votre emplacement selon les circonstances. Soyez créatifs !

PRODUITS EXPOSÉS :

- Toutes les œuvres doivent être authentiques créées par l'artiste ou l'artisan.
- Toutes les reproductions d'œuvres devront afficher le nombre d'exemplaires (ex: 4/100) ceci ne s'applique pas pour les cartes de vœux;
- Tous les produits de consommation et de beauté doivent être bien identifiés en énumérant les ingrédients qu'ils contiennent (ex.: savons, amandes, laver à la main, pièces décoratives etc.) ;
- Les œuvres non encadrées (photo, aquarelle, dessin, pastel, toile cartonnée) doivent être présentées de façon professionnelle sous passe-partout, dans une enveloppe transparente scellée ou auto-scillante. Les toiles régulières et Galerie doivent avoir le contour peint.
- Aucune limite de prix n'est imposée quant à la valeur des œuvres qui seront présentées.

INSCRIPTION ET COÛT :

- L'exposant doit compléter le formulaire d'inscription et l'acheminer par la poste ou par courriel à artdelordinaire@hotmail.com au plus tard le **1^{er} octobre 2021**.
- Le paiement devra être effectué par transfert bancaire via le courriel artdelordinaire@hotmail.com.
- Si vous choisissez de payer par chèque, veuillez le faire à l'ordre de **Art de l'Ordinaire** et l'expédier au plus tard le 1^{er} octobre 2021 à l'adresse suivante:
Art de l'Ordinaire - Boutique de Noël 2021
Fabienne Leblanc
12, rue des Pins, Cantley, QC J8V 3L9
- **Frais d'inscription :**
 - 50,00\$ pour les 3 jours pour les membres en règle de l'association.
 - 90,00 \$ pour les 3 jours pour les non-membres.
 - Veuillez ajouter les frais de location pour chaque treillis demandé au coût de 5 \$ chacun, s'il y a lieu.
- **Chaque exposant devra présenter une preuve de vaccination avec le code QR telle qu'imposée par la Santé publique et la municipalité.**



Boutique de Noël 2021



RÈGLEMENTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Avant une première exposition, l'artiste ou l'artisan devra acheminer des photos de ses produits qui seront soumises au comité de sélection.
- **En cas d'annulation, il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription**, sauf dans le cas où l'activité serait annulée par l'association.

VISIBILITÉ SUR LE SITE WWW.ARTDELORDINAIRE.COM ET AUTRES PLATES-FORMES :

- Si ce n'est pas déjà fait et souhaitez que votre profil d'artiste/d'artisan et une photo d'une de vos créations soient publiés sur notre site Internet, veuillez acheminer vos informations à artdelordinaire@hotmail.com.

INSTALLATION :

- L'exposant demeure le seul responsable de son inventaire.
- L'exposant doit se présenter pour monter son kiosque le **vendredi 19 novembre 2021 entre 8 h et 12 h 30 à la grande salle du Centre communautaire multifonctionnel.**
- L'exposant est responsable d'obtenir la couverture d'assurance nécessaire s'il le souhaite et dégage Art de l'Ordinaire, le Centre communautaire et tout autre organisme associé à l'événement de toute responsabilité en cas de dommage, de vol ou bris.

VENTE :

- Chaque exposant est responsable de la vente de ses œuvres et de fournir ses emballages.

DÉSINSTALLATION :

- Le démontage se fera à partir de 16 h seulement, le dimanche 21 novembre. **Aucun démontage ne sera permis avant et l'espace devra être libéré au plus tard à 19h.**

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ :

- Dans l'éventualité où l'artiste/artisan devrait s'absenter de son kiosque, il sera alors dans l'obligation de prévoir un(e) représentant(e).
- L'exposant s'engage à remettre son emplacement dans son état initial.
- L'exposant accepte les conditions de participation et règlements ci-dessus et s'engage à les respecter sans quoi sa participation pourrait être compromise. **Aucun remboursement ou dédommagement ne sera accordé.**
- L'exposant dégage Art de l'Ordinaire, ses partenaires, bénévoles et commanditaires de toute responsabilité en cas de bris, dommage ou vol à l'égard de ses produits ou pour toute atteinte personnelle sans préjudice, d'autant plus que nous n'exerçons pas d'inventaire.

Pour informations :

Fabienne Leblanc, membre du comité organisateur au 819-328-1699

